

Sécurité routière: réduire de moitié les victimes de la route d'ici 2010

2004/2162(INI) - 15/06/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par M. Ari VATANEN (PPEDE, FR) en réponse à la proposition de la Commission sur un programme d'action européen pour la sécurité routière («Réduire de moitié le nombre de victimes de la route dans l'Union européenne d'ici 2010: une responsabilité partagée»).

Le rapport estime que l'application transfrontalière de la législation routière reste très insatisfaisante et signale que le moment est venu pour une approche réalisable à l'échelle communautaire permettant aux autorités d'un État membre de poursuivre les contrevenants originaires d'autres États membres. La commission estime également que veiller au respect des règles existantes en matière de circulation routière améliorerait la sécurité sur la route d'une façon spectaculaire, dès lors que la plupart des accidents sont le résultat du non-respect de ces règles.

Les députés formulent une série de recommandations visant à améliorer et à renforcer la proposition de la Commission. Ils demandent que les actions pédagogiques, la législation et les mesures de contrôle en matière de sécurité routière se concentrent sur les groupes à risques, tels que les conducteurs de camions et d'autocars et les conducteurs de voiture masculins de moins de vingt-cinq ans. Une attention particulière devrait également être portée à la protection et à la sécurité des usagers vulnérables de la route, tels que les piétons et les cyclistes. Le rapport constate que le risque de décès à moto ou à cyclomoteur est 17 fois plus élevé qu'en voiture et que la marche ou le déplacement à vélo sont jusqu'à neuf fois plus risqués.

La Commission est instamment priée de proposer une harmonisation de base des signaux routiers et de l'information, «premier pas vers un système européen de signalisation avec des couleurs, des formes, des formats, des caractères et des symboles uniformes, et ensuite d'équiper les routes de systèmes intelligents de gestion du trafic et d'information».

Les députés sont d'avis qu'une série de solutions devraient recevoir une attention particulière que la technologie moderne est à même de fournir, telles que des systèmes de rappel de la ceinture de sécurité et des systèmes de retenue perfectionnés, un contrôle électronique de la stabilité (ESC), des systèmes de limitation de la vitesse, et un système d'appel automatique d'urgence (eCall).

Enfin, le rapport regrette que le troisième programme d'action européen en faveur de la sécurité routière n'aborde pas en particulier les problèmes de sécurité routière en agglomération où surviennent la plupart des accidents, et qu'il ne soit pas fait mention de la façon dont les transports en commun peuvent contribuer à une diminution du nombre d'accidents de la route.